



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP 2021



TABLE DES MATIÈRES

I. LES COMPTES ANNUELS	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Compte de résultats	5
C. Affectation et prélèvements	6
II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
A. Commentaires de l'ACTIF	7
ACTIFS IMMOBILISES	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
B. Commentaires du PASSIF	8
CAPITAUX PROPRES.....	8
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	9
DETTES.....	10
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	11
III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	15
IV. LES REGLES D'EVALUATION	16
ACTIF.....	16
PASSIF	20
COMPTE DE RESULTATS	20
V. LA LISTE DES GARANTIES	21
VI. LES MARCHES PUBLICS	21
VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	26
VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	27
A. Structure des intercommunales	27
B. Composition des instances.....	28
C. Réunion des instances.....	29
IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	30
X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	30
XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	34

I. LES COMPTES ANNUELS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2021	Exercice 2020
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3.123.150	3.360.191
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21		10.977
Immobilisations corporelles	22/27	3.022.169	3.253.234
Terrains et constructions	22	2.902.507	3.163.626
Installations, machines et outillage	23	115.837	81.464
Mobilier et matériel roulant	24	3.826	8.144
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	100.981	95.981
Entreprises liées	280/1		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	15.650	15.650
Autres immobilisations financières	284/8	85.331	80.331
<i>Actions et parts</i>	284	83.645	78.645
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.686	1.686
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	28.365.468	28.251.877
Créances à plus d'un an	29	78.062	83.098
Créances commerciales	290		
Autres créances	291	78.062	83.098
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	3.375.700	4.095.503
Créances commerciales	40	3.372.735	3.844.861
Autres créances	41	2.965	250.642
Placements de trésorerie	50/53	19.212.697	20.121.352
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	19.212.697	20.121.352
Valeurs disponibles	54/58	5.647.548	3.628.284
Comptes de régularisation	490/1	51.461	323.640
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	31.488.618	31.612.068

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES	10/15	17.207.087	17.045.897
Apport	10/11	70.163	70.163
Disponible	110		
Indisponible	111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation	12	453.645	453.645
Réserves	13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles	130/1	32.493	32.493
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	32.493	32.493
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312		
<i>Soutien financier</i>	1313		
<i>Autres</i>	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	982.157	781.260
Subsides en capital	15	595.609	635.316
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	9.001.721	8.255.456
Provisions pour risques et charges	160/5	9.001.721	8.255.456
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	5.279.810	6.310.716
Dettes à plus d'un an	17	258.465	440.392
Dettes financières	170/4	175.000	350.000
<i>Emprunts subordonnés</i>	170		
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171		
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172		
<i>Etablissements de crédit</i>	173	175.000	350.000
<i>Autres emprunts</i>	174		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	83.465	90.392
Dettes à un an au plus	42/48	4.991.200	5.209.056
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	184.602	185.576
Dettes financières	43		
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8		
<i>Autres emprunts</i>	439		
Dettes commerciales	44	949.816	1.329.620
<i>Fournisseurs</i>	440/4	949.816	1.329.620
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.501.291	1.737.247
<i>Impôts</i>	450/3	157.060	415.718
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1.344.230	1.321.529
Autres dettes	47/48	2.355.491	1.956.614
Comptes de régularisation	492/3	30.145	661.267
TOTAL DU PASSIF	10/49	31.488.618	31.612.068

B. Compte de résultats

		Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes et prestations	70/76A	17.333.477	17.085.466
Chiffre d'affaires	70	2.769.675	2.262.606
En cours de fabrication, produits finis et en commande en cours d'exécution	71		
Productions immobilisées	72		
Autres produits d'exploitation	74	14.102.541	14.760.561
Produits d'exploitation non récurrents	76A	461.261	62.300
Coût des ventes et prestations	60/66A	17.223.724	16.920.614
Approvisionnements et marchandises	60		
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>		
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>		
Services et biens divers	61	3.622.855	3.836.402
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	12.511.735	12.149.893
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	332.223	342.694
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	746.265	588.190
Autres charges d'exploitation	640/8	10.646	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		3.434
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	109.753	164.853
Produits financiers	75/76B	134.822	100.464
Produits financiers récurrents	75	134.822	100.464
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>		
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	94.578	60.254
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	40.244	40.210
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	23.453	27.598
Charges financières récurrentes	65	23.453	27.598
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	21.048	27.137
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	370	
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	2.034	461
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	221.123	237.718

C. Affectation et prélèvements

		Exercice 2021	Exercice 2020
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	67/77	20.225	19.157
Impôts	670/3	20.225	19.157
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	200.897	218.561
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	200.897	218.561

		Exercice 2021	Exercice 2020
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	982.157	781.260
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	200.897	218.561
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	781.260	562.699
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
sur l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	982.157	781.260
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Commentaires de l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** ont à partir de 2021 une valeur nulle. Cela concernait les licences informatiques dont les amortissements se sont terminés en 2020.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 2.902.507 € réparti sur :
 - le terrain et les bâtiments complexes;
 - le Palais des expositions
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 115.837 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale est repris à la valeur de 3.182 € ;
- le matériel roulant s'élève à 644 € et se compose de 2 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 99.295 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 1.686 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées exclusivement d'une avance au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain de Ciney.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 3.372.735 € dont la majeure partie est composée des subsides à recevoir.

Les autres créances s'élèvent à 2.965 € et comprennent uniquement l'avance au BEP Crématorium.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant de 5.647.548 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 51.461 € de charge à reporter sur 2022.

B. Commentaires du PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible** en 2020, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520 parts Communes 113.000 €

Parts	Montant	Parts	Montant
220 ANDENNE	5.500	58 HASTIERE	1.450
64 ANHEE	1.600	45 HAVELANGE	1.125
67 ASSESSE	1.675	45 HOUYET	1.125
76 BEAURAING	1.900	169 JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30 BIEVRE	750	90 LA BRUYERE	2.250
45 CERFONTAINE	1.125	128 METTET	3.200
147 CINEY	3.675	1.003 NAMUR	25.075
129 COUVIN	3.225	48 OHEY	1.200
122 DINANT	3.050	29 ONHAYE	725
28 DOISCHE	700	91 PHILIPPEVILLE	2.275
155 EGHEZEE	3.875	110 PROFONDEVILLE	2.750
74 FERNELMONT	1.850	119 ROCHEFORT	2.975
68 FLOREFFE	1.700	277 SAMBREVILLE	6.925
106 FLORENNES	2.650	75 SOMBREFFE	1.875
101 FOSSES LA VILLE	2.525	51 SOMME-LEUZE	1.275
43 GEDINNE	1.075	56 VIROINVAL	1.400
242 GEMBLOUX	6.050	28 VRESSE/SEMOIS	700
69 GESVES	1.725	162 WALCOURT	4.050
61 HAMOIS	1.525	89 YVOIR	2.225

6.706 parts Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible de 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de l'exercice 2021 à affecter.

Les **subsidés en capital** de 595.609 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP, sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € dont l'amortissement suit le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 17.207.087 €. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à 9.001.721 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pension futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation nette complémentaire a été actée à concurrence de 746.265 € en 2021.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement, et pour la dernière année, des dettes financières pour un montant de 175.000 € et des autres dettes pour un montant de 83.465 €, composées principalement d'une avance de BEP Expansion.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 4.991.200 € et regroupent principalement :

Les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 175.000 € ainsi que les dettes commerciales pour 949.816 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 1.501.291 € reprennent principalement le précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

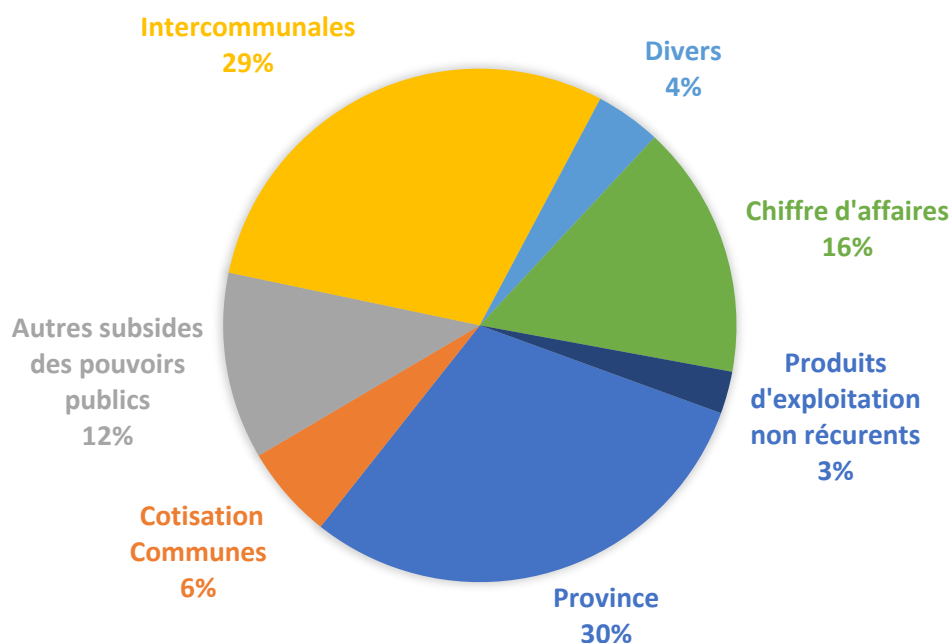
Les **autres dettes** d'un montant de 2.355.491 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes FEDER (portefeuille d'animation économique, portefeuille CITYLAB, ...).

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 30.145 € principalement composés :

- de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements ;
- de charges à imputer dans des dossiers d'aménagement de parcs d'activités économiques du bureau d'études.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 17.333.477 €.



L'année 2021 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 2.769.675 € contre 2.262.606 € en 2020.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

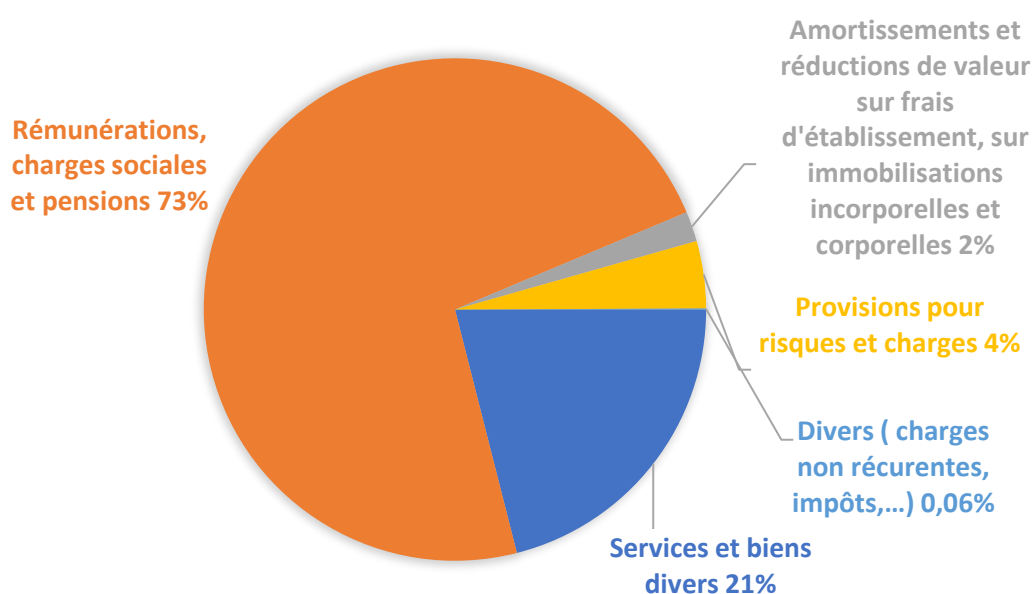
Les autres **produits d'exploitation** s'élèvent à 14.102.541 € en 2021 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.019.486 € ;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.216.299 ;
 - Cotisation 2021 3.225.807 €
 - Subside pour l'intercommunale 1.990.492 €

- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne, Province essaimage, pour 2.039.634 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 5.110.446 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 716.676 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 461.261 € en 2021 et sont composés d'une régularisation actée suite au calcul du prorata définitif de la TVA ainsi que d'un ajustement acté dans le cadre des crédits parallèles (fin de la convention « habitat permanent » avec la Province de Namur).

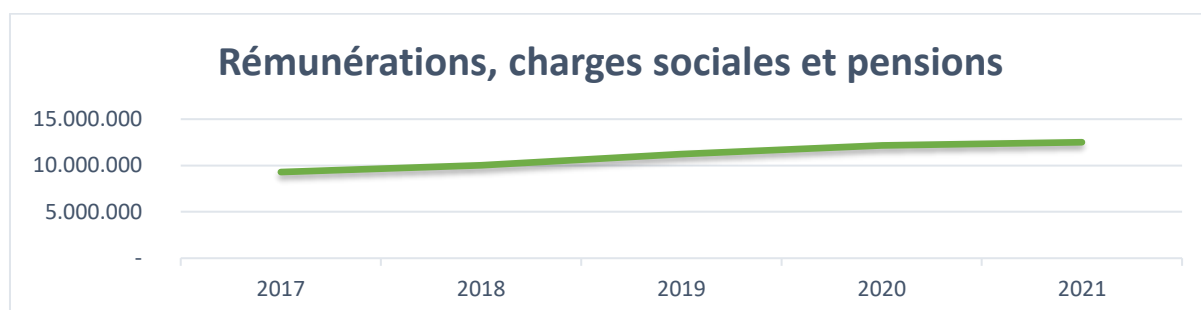
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 17.223.727 € en 2021.



Les services et biens divers d'un montant 3.622.855 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- les frais d'animations et de consultance des Programmes Européens ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 12.511.735 €.



	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'effectif moyen	114,5 ETP	122,7 ETP	117,3 ETP	125,0 ETP	133,9 ETP

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 332.223 € en 2021.

Les provisions pour risques et charges comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 746.265 € en 2021, il se compose d'une dotation aux provisions de 1.808.076 € et d'une reprise de provisions de 1.061.811 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est de 9.001.721 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Les **produits financiers** s'élèvent à 134.822 € en 2021. Ils sont composés :

Des produits des actifs circulants pour un montant de 94.578 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

Des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 23.453 € en 2021 et se composent principalement des intérêts sur l'emprunt du nouveau BEP.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 221.123 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 20.225 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 6.112 € ;
- la charge fiscale 2021 à l'impôt des personnes morales est de 14.113 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2021 est de 200.897 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020 et s'est prolongée durant l'année 2021 avec plusieurs périodes de confinements. L'intercommunale continuera de mesurer en 2022 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) *SUCCURSALES DE LA SOCIETE*

Néant

f) *JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE*

Néant

g) *UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) *CONFLIT D'INTERET*

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours

d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2021
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

VI. LES MARCHES PUBLICS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2021, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Migration Microsoft CRM 2015 On premice vers Dynamics 365	PNDAP	PN	26-01-21	144.600 €	B & D Benelux sa, Rue Saint-Lambert 141 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Marché de services	Accord cadre Architecture	PNSPP	-	26-01-21	138.000 €	Delta Architects, Avenue Sergent Vrithoff, 143 à 5000 Namur
Marché de services	Mise à disposition de compétences en Business Intelligence	PNSPP	-	23-02-21	43.200 €	Agilos-solutions scrl, Place De L'alma 3 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Marché de services	Mise en place de hubs de capteurs IoT embarqués sur des véhicules et mesure de qualité de couverture réseau mobile du territoire namurois (hubs) - Camions sentinelles	PO	PE	27-04-21	188.644,83 €	Thelis SA, Rue de la gare de Naninne, 35 à 5100 Naninne
Marché de services	Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique du BEP	PNSPP	-	27-04-21	103.100 €	Damnet scrl, Route de Louvain-La-Neuve 6, Bte 14 à 5001 Belgrade
Marché de services	Conseils fiscaux	PNSPP	-	18-05-21	104.000 €	PwC Business Advisory Services scrl, Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Développement d'outils et rapport d'évaluation du projet INTERREG IMAGINE	PNSPP	-	24-08-21	109.600,01 €	BDO, Avenue Reine Astrid 92, Nysdam Office Park à 1310 La Hulpe
Marché de services	Mise en place d'un système de gestion de patrimoine	PNSPP	-	24-08-21	98.100 €	Carl Software Benelux SA, drève Richelle 161/15 Bâtiment H à 1410 Waterloo
Marché de services	Accord-cadre de services en urbanisme et environnement	PNSPP	-	22-06-21	115.000 €	Impact sprl, Rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix
Marché de services	Accord-cadre - Réalisation quickscan et accompagnement énergétique	PNSPP	-	22-06-21	109.437,50 €	Watt Else, rue du Jauviat 20 à 5530 Yvoir
Marché de services	Accord-cadre en programmation urbaine	PNSPP	-	21-09-21	138.000 €	Alphaville, 62 Rue Plancha à FR-75020 Paris
Marché de services	Accord-cadre optimisation fiscale de programmation d'infrastructure, projets immobiliers ou investissements entre partenaire publics et publics-privés	PNSPP	-	13-07-21	86.250 €	ISIRO, Pont d'Avroy 19 à 4000 Liège

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Consultant en assurances	PNSPP	-	13-07-21	89.596,80 €	AMDG sa, Avenue Baudouin 1er, 17 à 5004 Bouge
Marché de services	Mise en place de capteurs IoT de mesure de la qualité de couverture réseau mobile du territoire namurois (capteurs) – camions sentinelles	PNSPP	-	24-08-21	137.591,06 €	Thelis, Rue des Salamandres, 2 5100 Naninne
Marché de services	Accord-cadre en conseils immobiliers	PNSPP	-	23-11-21	138.000 €	Isis Consult, Rue de l'Ile 1A à 5537 Anhée
Marché de services	Assistance juridique dans le cadre de la réalisation d'un complexe aquatique	PNSPP	-	24-08-21	70.000 €	Equal-Partners, Société civile d'avocats sc srl, Place Eugene Flagey 18 à 1050 Bruxelles
Marché de services	Désignation d'un service externe de prévention et protection au travail pour les collaborateurs du BEP et BEP Environnement	PNSPP	-	23-11-21	265.100,93 €	Cohezio, Boulevard Bischoffsheim 1-8 à 1000 Bruxelles
Marché de services	Marché de réalisation de capsules vidéo pour le BEP et BEP	PNSPP	-	23-11-21	92.080 €	La Film Equipe, Rue du Grand Babin 108 à 5020 Malonne

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
	Environnement 2022-2023					
Marché de fournitures	Acquisition de 2 serveurs et d'une baie de stockage	PNSPP	-	23-11-21	64.899 €	Amnet srl, Route de Louvain-La-Neuve 6, Bte 14 à 5001 Belgrade
Marché de services	Mise à disposition de compétences réseau et sécurité informatique	PNSPP	-	14/12/221	88.128 €	Netleaf, Bussestraat 21 à 2840 Rumst
Marché de services	Prestations de DATA Protection Officer (DPO) en français "Délégué à la protection des données "	PNSPP	-	14-12-21	73.920 €	Octogone Consulting, Chemin du Cyclotron, 6 à 1348 Louvain-La-Neuve

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

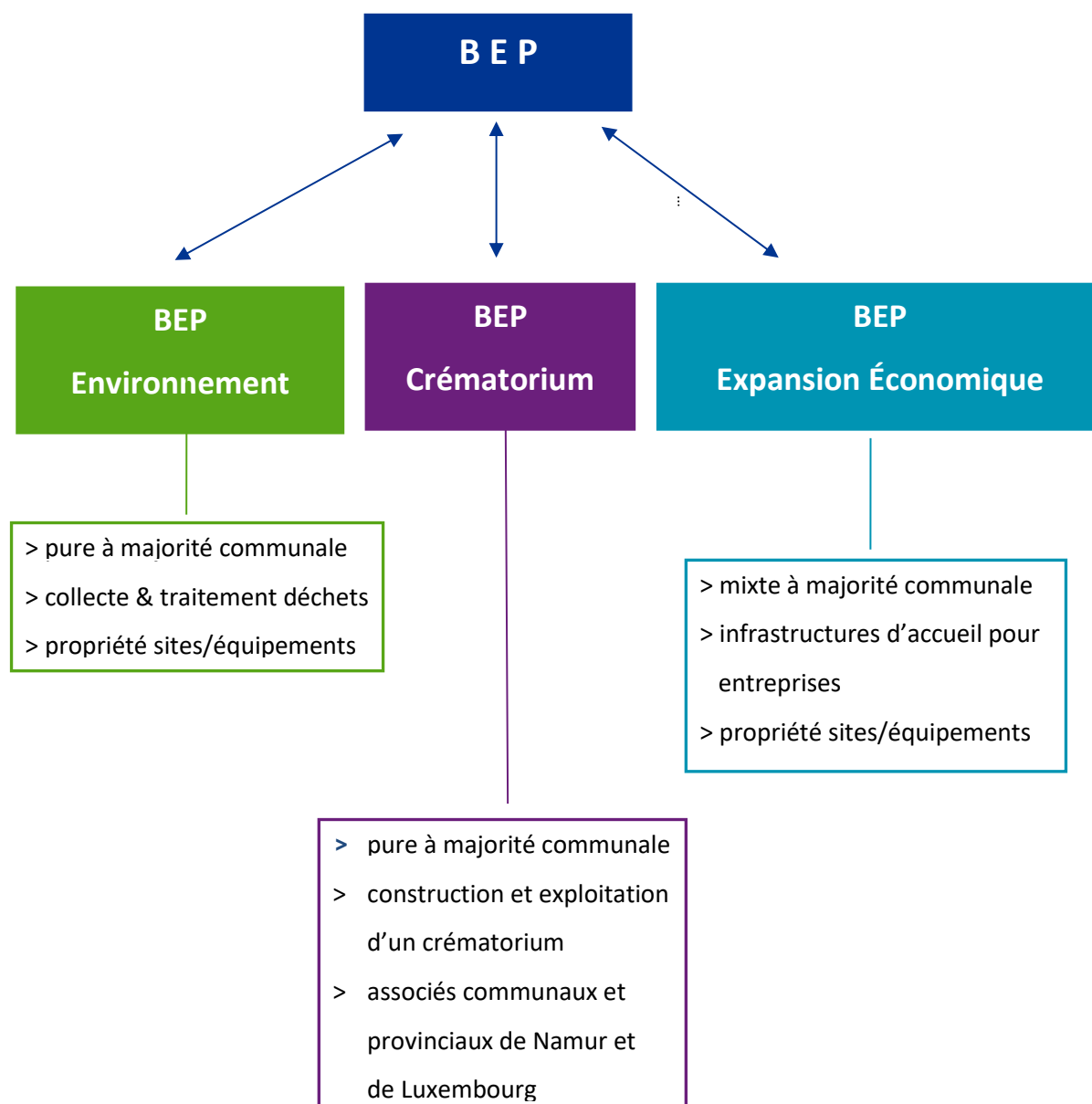
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 21 septembre 2021 ayant pour objet « Présentation des services de collecte des déchets » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Jérôme	Anceau
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Gauthier	Le Bussy
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet
Groupe Province	
Georges	Balon-Perin
Eric	Bogaerts
Jean-Marie	Cheffert
Pierre	Helson
Pierre	Rondiat

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

■ Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Lasseaux Stéphane	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Anceau Jérôme	Commune
	Balon-Perin Georges	Province
	Bogaerts Eric	Province
	Cheffert Jean-Marie	Province
	Damilot José	Commune
	Demagnet Nathalie	Commune
	Doumont Eloïse	Commune
	Frère Luc	Commune
	Helson Pierre	Province
	Jamar Saskia	Province
	Keimeul Catherine	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune
	Leclercq Cédric	Commune
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Piret Antoine	Province
	Rondiat Pierre	Province
	Van Espen Jean-Marc	Province
Observateurs	D'Altoe Laurent	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

- Composition du Comité de rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine

C. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 22 juin et 14 décembre 2021.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai, 22 juin, 13 juillet, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 23 novembre et 14 décembre 2021.

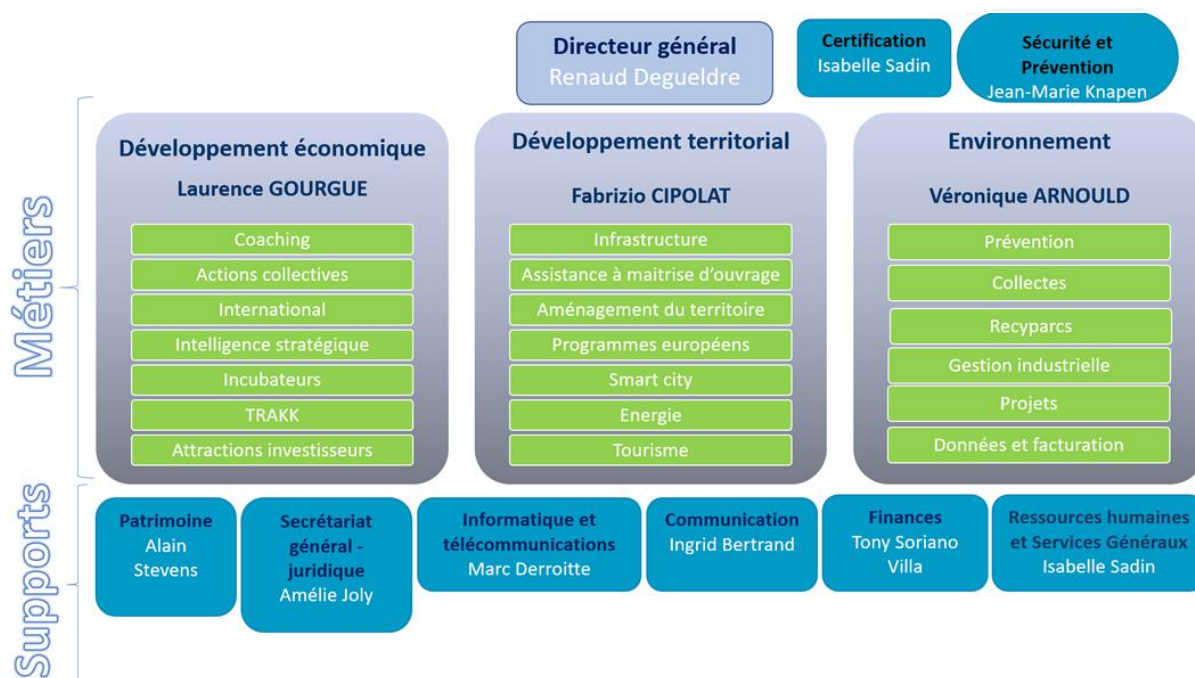
Le Comité d'audit s'est tenu les 20 avril, 8 juin et 12 octobre 2021.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 23 mars 2021.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;

- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
 - proposer **des services d'encadrement stratégiques de proximité** aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement ;
 - **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée ;
 - spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière, l'innovation, le management, l'innovation, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire ;
 - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
 - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
 - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
 - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité ;
 - favoriser **la dynamique territoriale autour du concept de « smart city »**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes.
- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
 - mener des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets auprès du grand public ;
 - proposer à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
 - moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs ;
 - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
 - proposer une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec Easyfairs S.A. pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

BEP SCRL						
EVOLUTION COMPTES ET BUDGETS						
COMPTES				BUDGETS		
Approuvés **				Prévisionnels		
2019	2020	2021	DEPENSES	2022	2023	2024
15.402.571	12.383.396	12.511.735	Frais personnel	13.413.098	13.391.041	13.206.414
2.530.718	2.652.958	2.490.711	Frais généraux	3.077.873	4.464.606	3.658.498
1.253.113	1.208.809	1.276.648	Frais par centres d’activité	2.318.146	1.527.500	1.605.735
2.500	37.049	49.621	* Prestations des services support	42.000	42.000	42.000
747.188	808.729	797.637	* Développement territorial	1.631.298	898.190	1.333.529
79.478	12.257	87.955	* Département environnement	17.000	17.255	17.514
423.946	350.773	341.435	* Développement économique	627.848	570.056	212.692
19186402	16.245.164	16.279.094	TOTAL	18.809.116	19.383.148	18.470.648

2019	2020	2021	RECETTES *	2022	2023	2024
9.350.082	7.090.464	6.614.417	Produits généraux	7.592.304	8.786.215	8.419.060
10.165.791	10.054.933	10.814.172	Produits par centres d'activité	11.233.935	9.687.014	8.775.426
53.655	41.741	28.858	* Prestations des services support	87.000	82.000	82.000
2.845.759	2.713.741	3.243.120	* Développement territorial	4.759.241	3.380.130	3.849.378
3.577.515	3.719.714	3.979.892	* Département environnement	4.229.301	4.232.933	4.339.256
3.688.861	3.579.738	3.562.302	* Développement économique	2.158.393	1.991.951	504.792
19.515.872	17.145.397	17.428.589	TOTAL	18.826.239	18.473.229	17.194.486

* Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

** transformé en flux financier

COMPTES ANNUELS

BEP 2021



43				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0219.802.592	P.	U.	D.

C-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEPN - Bureau Economique de la Province de Namur**

Forme juridique: **Société coopérative**

Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0219.802.592**

DATE **17-02-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **21-06-22**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-21** au **31-12-21**

Exercice précédent du **01-01-20** au **31-12-20**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **43** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.19, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13,
14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ANCEAU Jérôme

Rue des Chanterelles 18, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

BALON-PERIN Georges

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

BOGAERTS Eric

Rue Al Vaux 20, 5650 Walcourt, Belgique

Fonction : Administrateur

CHEFFERT Jean-Marie

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

DAMILOT José

Rue de la Sitrée 24, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Administrateur

DEMANET Nathalie

Rue Des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Fonction : Administrateur

DOUMONT Eloise

Rue Emile-Vandervelde 27, 5190 Ham-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

FRERE Luc

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

HELSON Pierre

Route de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

JACQUIEZ Pascal

Rue de Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

JAMAR Saskia

Rue de Vaucelles 48, 5670 Mazée, Belgique

Fonction : Administrateur

KEIMEUL Catherine

Rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Fonction : Administrateur

LASSEAUX Stéphane

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

LE BUSSY Gauthier

Rue de la Bouteille 9, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

LECLERCQ Cédric

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Fonction : Administrateur

NAOME Lionel

Rue de la Montagne 35, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

PAULET Arnaud

Chemin de Dinant 36, boîte C, 5351 Haillot, Belgique

Fonction : Administrateur

PIRET Antoine

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Fonction : Administrateur

RONDIAT Pierre

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Fonction : Administrateur

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Fonction : Commissaire

Numéro de membre : B00255

Représenté par :

1. KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.123.150,22	3.360.191,46
Immobilisations incorporelles	6.2	21		10.977,02
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.022.169,49	3.253.233,71
Terrains et constructions		22	2.902.506,79	3.163.625,95
Installations, machines et outillage		23	115.836,97	81.463,74
Mobilier et matériel roulant		24	3.825,73	8.144,02
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	100.980,73	95.980,73
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	15.650,00	15.650,00
Participations		282	15.650,00	15.650,00
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	85.330,73	80.330,73
Actions et parts		284	83.644,52	78.644,52
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.686,21	1.686,21

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>28.365.467,81</u>	<u>28.251.876,63</u>
Créances à plus d'un an		29	78.061,83	83.098,09
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	78.061,83	83.098,09
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.375.699,72	4.095.502,42
Créances commerciales		40	3.372.735,22	3.844.860,80
Autres créances		41	2.964,50	250.641,62
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	19.212.697,19	20.121.352,17
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	19.212.697,19	20.121.352,17
Valeurs disponibles		54/58	5.647.548,25	3.628.283,62
Comptes de régularisation	6.6	490/1	51.460,82	323.640,33
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	31.488.618,03	31.612.068,09

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	6.7.1	10/15	17.207.086,86	17.045.896,84
Apport		10/11	70.162,50	70.162,50
Disponible		110		
Indisponible		111	70.162,50	70.162,50
Plus-values de réévaluation		12	453.645,15	453.645,15
Réserves		13	15.105.512,92	15.105.512,92
Réserves indisponibles		130/1	32.492,50	32.492,50
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.492,50	32.492,50
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020,42	15.073.020,42
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	982.157,18	781.259,89
Subsides en capital		15	595.609,11	635.316,38
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	⁴	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	9.001.721,03	8.255.455,65
Provisions pour risques et charges		160/5	9.001.721,03	8.255.455,65
Pensions et obligations similaires		160	9.001.721,03	8.255.455,65
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	5.279.810,14	6.310.715,60
Dettes à plus d'un an	6.9	17	258.464,71	440.392,47
Dettes financières		170/4	175.000,00	350.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	175.000,00	350.000,00
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	83.464,71	90.392,47
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	4.991.200,12	5.209.055,84
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	184.602,13	185.576,00
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	949.816,41	1.329.619,57
Fournisseurs		440/4	949.816,41	1.329.619,57
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.501.290,61	1.737.246,60
Impôts		450/3	157.060,36	415.717,85
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.344.230,25	1.321.528,75
Autres dettes		47/48	2.355.490,97	1.956.613,67
Comptes de régularisation	6.9	492/3	30.145,31	661.267,29
TOTAL DU PASSIF		10/49	31.488.618,03	31.612.068,09

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	17.333.476,97	17.085.466,49
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.769.674,66	2.262.605,88
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	14.102.541,15	14.760.560,61
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	461.261,16	62.300,00
Coût des ventes et des prestations		60/66A	17.223.723,61	16.920.613,85
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.622.854,88	3.836.402,35
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	12.511.734,50	12.149.892,99
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	332.222,51	342.693,74
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	746.265,38	588.190,29
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	10.646,34	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		3.434,48
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	109.753,36	164.852,64

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	134.821,89	100.463,58
Produits financiers récurrents		75	134.821,89	100.463,58
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	94.578,07	60.253,68
Autres produits financiers	6.11	752/9	40.243,82	40.209,90
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	23.452,57	27.597,82
Charges financières récurrentes	6.11	65	23.452,57	27.597,82
Charges des dettes		650	21.048,29	27.137,07
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	2.404,28	460,75
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	221.122,68	237.718,40
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	20.225,39	19.157,23
Impôts		670/3	20.225,39	19.157,23
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	200.897,29	218.561,17
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	200.897,29	218.561,17

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	982.157,18	781.259,89
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	200.897,29	218.561,17
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	781.259,89	562.698,72
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	982.157,18	781.259,89
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	323.015,85
8022		
8032		
8042		
8052	323.015,85	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	312.038,83
8072	10.977,02	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	323.015,85	
211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.515.782,44
8161		
8171		
8181		
8191	9.515.782,44	
8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043,00
8211		
8221		
8231		
8241		
8251	5.585.043,00	
8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.937.199,49
8271	261.119,16	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	12.198.318,65	
(22)	<u>2.902.506,79</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.892.223,86
8162	90.181,27	
8172		
8182		
8192	1.982.405,13	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.810.760,12
8272	55.808,04	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	1.866.568,16	
(23)	115.836,97	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	532.811,03
8163		
8173		
8183		
8193	532.811,03	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	524.667,01
8273	4.318,29	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	528.985,30	
(24)	3.825,73	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.400,00

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

19.400,00

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxx

3.750,00

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

3.750,00

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

15.650,00

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	89.799,65

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

5.000,00

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

94.799,65

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

xxxxxxxxxxxxxxxx

11.155,13

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

11.155,13

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

83.644,52

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

xxxxxxxxxxxxxxxx

1.686,21

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

1.686,21

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
BEP Expansion Economique SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2020	EUR	62.621.436	1.281.152
BEP Environnement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2020	EUR	27.682.541	975.392
BEP Crématorium SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2020	EUR	327.705	43.154
Terrienne du Crédit Social SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue Porte Haute 21 6900 Marche-en-Famenne Belgique 0862.775.210	Parts sociales	20.000	1,00	0,00	31/12/2020	EUR	3.615.551	247.192
SOFIBAIL rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	50	0,49	0,00	31/12/2020	EUR	2.170.285	2.580
INASEP SCRL Société coopérative à responsabilité limitée rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790					31/12/2020	EUR	41.652.092	1.266.872

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Gembloux - Valorisation Société anonyme Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237 Wallonie Développement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060 Ressourcerie Namuroise SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964 IMIO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248 ETHIASCO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Croisiers 24 4000 Liège 1 Belgique 0402.370.054	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2017	EUR	59.041	-515
	Parts F	100	0,00	0,00				
	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2020	EUR	25.408	4.760
	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2020	EUR	428.770	27.143
	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2020	EUR	352.892	89.696
	Part B	1	0,00	0,00	31/12/2020	EUR	210.176.915	3.712.360
	Parts A	5	0,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
Notre Avenir Coopérative Société coopérative à responsabilité limitée Rue Maria de Dorlodot 8 5020 Suarlée Belgique 0736.802.003	Parts A	100	0,00	0,00	31/12/2020	EUR	370.395	-17.805

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	6.100.000,00	6.500.000,00
8684		
53	13.112.697,19	13.621.352,17
8686	5.999.973,71	6.247.905,29
8687	7.112.723,48	7.373.446,88
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter - factures 2021 concernant 2022

Exercice
51.460,82

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice

Disponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXX	70.162,50
(111)	70.162,50	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXX	11.226
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

BEP

membres	n° parts
Communes	4 520
Province Namur	6 706

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	182.084,00
8811	
8821	
8831	
8841	182.084,00
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	2.518,13
(42)	184.602,13
8802	175.000,00
8812	
8822	
8832	
8842	175.000,00
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	15.475,20
8912	190.475,20
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	67.989,51
8913	67.989,51

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	350.000,00
8931	
8941	
8951	
8961	350.000,00
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	350.000,00
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	157.060,36
450	
9076	
9077	1.344.230,25

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer précompte sur compte First et Belfius Invest

Exercice
30.145,31

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Frais de gestion sur ventes et patrimoine

Honoraires (principalement clients publiques)

Autres prestations (traductions, ...)

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.108.885,53	906.695,94
	1.618.602,47	1.313.514,67
	42.186,56	42.395,27
	2.769.674,66	2.262.605,88
740	13.385.865,39	14.026.715,93
9086	143	128
9087	134,0	125,0
9088	200.950	190.857
620	8.033.474,74	7.539.053,59
621	2.380.238,99	2.238.933,87
622		
623	2.098.020,77	2.371.905,53
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	746.265,38	588.190,29
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	746.265,38	588.190,29
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	9.796,71	
Autres		641/8	849,63	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1,3	1,5
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	2.744	2.952
Frais pour la société		617	69.954,27	105.747,97

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	39.707,27	39.707,00
9126		
754		
	536,55	
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	2.404,28	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	461.261,16	62.300,00
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	461.261,16	62.300,00
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	461.261,16	62.300,00
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		3.434,48
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		3.434,48
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		3.434,48
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	20.225,39
9135	6.112,05
9136	
9137	14.113,34
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	552.778,24	583.644,48
9146	810.671,63	831.843,87
9147	2.340.069,47	2.150.401,34
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	7.170,00
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	15.650,00	15.650,00
9262	15.650,00	15.650,00
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	80.867,58
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	4.830,74
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	137,0	77,0	60,0
Temps partiel	1002	21,0	4,0	17,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	133,9	71,1	62,8

Nombre d'heures effectivement prestées

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	181.243	104.153	77.090
Temps partiel	1012	19.705	10.179	9.526
Total	1013	200.948	114.332	86.616

Frais de personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	11.284.831,38	6.484.934,83	4.799.896,55
Temps partiel	1022	1.226.903,12	633.780,60	593.122,52
Total	1023	12.511.734,50	7.118.715,43	5.393.019,07

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	125,0	66,2	58,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	190.856	99.546	91.310
Frais de personnel	1023	12.149.892,99	6.337.098,55	5.812.794,44
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	124	19	138,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	116	18	129,7
Contrat à durée déterminée	111	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	5	1	5,9
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	72	4	75,3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	13	1	13,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	35	1	35,8
de niveau universitaire	1203	24	2	25,7
Femmes	121	52	15	63,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	5	8,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	8	23,3
de niveau universitaire	1213	30	2	31,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	8		8,0
Employés	134	111	19	125,6
Ouvriers	132	4		4,0
Autres	133	1		1,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	4.224	
Frais pour la société	152	69.954,27	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	24	1	24,8
210	19	1	19,8
211	3		3,0
212	2		2,0
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5		5,0
310	4		4,0
311	1		1,0
312			
313			
340			
341			
342	1		1,0
343	4		4,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	20	5811	9
Nombre d'heures de formation suivies	5802	401	5812	137
Coût net pour la société	5803	29.285,44	5813	10.379,68
dont coût brut directement lié aux formations	58031	29.285,44	58131	10.379,68
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	15	5831	14
Nombre d'heures de formation suivies	5822	187	5832	128
Coût net pour la société	5823	8.744,00	5833	6.421,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	2.023	5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR



BEP 2021

SC ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
BUREAU ECONOMIQUE DE LA
PROVINCE DE NAMUR
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021***

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant trois exercices consécutifs.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 31.488.618,03 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 200.897,29 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  ou m nera les affaires de la Soci t . Nos responsabilit s relatives   l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit  d'exploitation sont d crites ci-apr s.

Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et  valuons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finissons et mettons en  uvre des proc dures d'audit en r ponse   ces risques, et recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne ;
- nous prenons connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne de la Soci t  ;
- nous appr cions le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m me que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,



- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 29 avril 2022

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par



Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION



BEP 2021



Secrétariat Général

BEP

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2022

Groupe Communes

Monsieur Jérôme ANCEAU, Administrateur, **excusé**

Madame Nathalie DEMANET, Administrateur, **présente**

Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Monsieur Antoine PIRET, Administrateur, **excusé**

Monsieur Pierre HELSON, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.2 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 26 avril 2022.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou 24.867,87 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 25.364,94 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	24.992,13 € brut annuel indexé, soit 2.072,32 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 2.113,75 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	205,93 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 210,04 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	205,93 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 210,04 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,741 avril 2020.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en suite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 1er octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. Politique globale de rémunération :

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'Administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- Echelles non-cadre :
 - 1 échelle d'ouvrier ;
 - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
 - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
- Echelles de cadre :
 - 3 échelles de cadre ;
 - 3 échelles de chef (fe) de service ;
 - 2 échelles de directeur (trice) ;
 - 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

Les évolutions salariales :

- Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'Administration, à cet effet, les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
 - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent) ;
 - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
 - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
 - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

- Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
- Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.
- Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
 - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;
 - Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
 - Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;

- L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
- Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
- L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;
- L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite).

Prime annuelle unique :

- Les différentes formes :
 - Prime annuelle brute de 700 € pour les agents rattachés à une échelle non-cadre ;
 - Prime annuelle brute de 1000 € pour les agents rattachés à une échelle de cadre.
- Les cadres d'octroi :
 - L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou
 - L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.
- Les conditions d'octroi :
 - Les balises budgétaires : chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;
 - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
 - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
 - L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
 - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Procédure d'octroi des évolutions salariales et de la prime annuelle unique (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration)

- En janvier, les entretiens de développement ont lieu avec les directions, les directions et les responsables directs ou les responsables directs seuls (chef de service RH, Chef de service exploitation, responsable de la communication) ;
- Lors de ces entretiens, les rapports de primes de productivité sont parcourus et les appréciations discutées et validées et tous les faits tangibles ayant marqué l'année qui vient de s'écouler dans le chef du collaborateur sont clairement mentionnés dans le rapport d'entretien de développement ;
- Les rapports d'entretien de développement et de primes de productivité validés sont envoyés pour la mi-février au plus tard au département des Ressources Humaines ;
- Une liste des collaborateurs pouvant prétendre à une évolution salariale ou à une prime annuelle unique sur base des conditions d'octroi est alors dressée pour la fin février par l'équipe des Ressources Humaines et envoyée au Directeur Général et aux Directions ;
- Chaque direction envoie alors pour début mars, la liste des collaborateurs qui, selon elle, correspondent aux critères de sélection pour une évolution salariale ou pour une prime annuelle unique ;
- La Direction Générale et les Ressources Humaines font le même exercice global pour l'ensemble des collaborateurs correspondant aux critères de sélection ;
- Une réunion globale réunissant la Direction Générale, le Directeur Financier et la Cheffe de service RH est organisée avant la fin du mois de mars afin de définir la liste finale des collaborateurs qui bénéficieront d'une évolution salariale ou d'une prime annuelle unique, et ce en fonction des balises budgétaires identifiées ;
- Ces valorisations sont octroyées après la validation du Conseil d'administration ou tout organe qu'il aurait délégué à cet effet conformément aux statuts de l'intercommunale et à la législation en vigueur, dans le courant du mois d'avril.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles :

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité ;
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 780,06 € en 2021 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 179,267 € et un maximum de 353,534 € (montants 2021 publiés au MB).

Pécules de vacances :

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2021 = 0,24€/km).

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

Frais de déplacements effectués en Belgique :

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

Frais de déplacements effectués à l'étranger :

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 39,05 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8 € par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 70 €.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

Dispositions salariales particulières :

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie :

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 2 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde :

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- Indemnité par semaine de garde de 223,81 € brut (de janvier à septembre) et de 228,28 € brut (d'octobre à décembre) ;
- Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

11 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie :

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

11 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société :

Le Directeur Général, de par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Intervention forfaitaire frais propres à l'employeur – Connexion Internet :

Les collaborateurs du BEP qui pratiquent le télétravail de manière régulière bénéficient d'un montant forfaitaire de 20€/mois pour utilisation de leur connexion internet privée à des fins professionnelles. Dès lors, sont exclus de ce système de remboursement, les collaborateurs n'effectuant jamais de prestations à domicile et les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP constituant un avantage de toute nature.

Cet octroi a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

- **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 285.296,32 € indexé.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

 A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Montant du jeton de présence indexé : 210,04 €

Indexe : 2% à partir du 01/10/2021

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane	24.992,13 €	0 €	24.992,13 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Notre Avenir</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Jacquez Pascal	2.483,49 €	77,10 €	Jeton de présence	-	100%	-
Administrateurs	Anceau Jérôme	2.071,63 €	81,56 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Balon-Perin Georges	2.277,56 €	0 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Bogaerts Eric	2.067,52 €	43,74 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Cheffert Jean-Marie	2.483,49 €	102,64 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Damilot José	2.277,56 €	4,45 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Demanet Nathalie	2.071,63 €	31,14 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Doumont Eloïse	1.655,66 €	0 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Frère Luc	2.071,63 €	11,12 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Helson Pierre	2.277,56 €	48,19 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Jamar Saskia	1.865,70 €	41,52 €	Jeton de présence	-	75%	-
	Keimeul Catherine	2.273,45 €	19,28 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Le Bussy Gauthier	2.277,56 €	0 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Leclercq Cédric	2.483,49 €	77,10 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	1.655,66 €	32,62 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Paulet Arnaud	2.483,49 €	44,48 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Piret Antoine	2.071,63 €	6,67 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Rondiat Pierre	2.483,49 €	37,08 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Espen Jean-Marc	0 €	0 €	Jeton de présence	-	75%	-
Comité d'audit	Anceau Jérôme	621,90 €	40,78 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Demanet Nathalie	621,90 €	31,14 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Helson Pierre	621,90 €	22,24 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	205,93 €	0 €	Jeton de présence	-	33%	-
	Piret Antoine	205,93 €	0 €	Jeton de présence	-	33%	-
Comité de rémunération	Anceau Jérôme	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Demanet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Helson Pierre	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Piret Antoine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	66.601,89 €	752,85 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	Dates des réunions												Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
	26/01	23/02	23/03	27/04	18/05	22/06	13/07	24/08	21/09	19/10	23/11	14/12				
Président : LASSEAUX Stéphane ¹	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	100% - 12/12	12	12	100%
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
ANCEAU Jérôme	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
BALON-PERIN Georges	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
BOGAERTS Eric	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
CHEFFERT Jean-Marie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
DAMILOT José	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
DEMANET Nathalie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
DOUMONT Eloïse	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	E	E	V + €	V + €	67% - 8/12	8	12	67%
FRERE Luc	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
HELSON Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
JAMAR Saskia	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	75% - 9/12	9	12	75%
KEIMEUL Catherine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
LE BUSSY Gauthier	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
LECLERCQ Cédric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
NAOME Lionel	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	67% - 8/12	8	12	67%
PAULET Arnaud	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
PIRET Antoine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
RONDIAT Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
VAN ESPEN Jean-Marc ²	V	V	V	V	V	V	E	V	E	V	V	E	75% - 10/12	9	12	75%

Comité d'audit	Dates des réunions		
	20/01	8/06	12/10
ANCEAU Jérôme	V + €	V + €	V + €
DEMANET Nathalie	V + €	V + €	V + €
HELSON Pierre	V + €	V + €	V + €
NAOME Lionel	E	V + €	E
PIRET Antoine	V + €	E	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
33% - 1/3	1	3	33%

Comité de rémunération	Date de la réunion
	23/03
ANCEAU Jérôme	V
DEMANET Nathalie	V
HELSON Pierre	V
NAOME Lionel	V
PIRET Antoine	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

¹ Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.

² Monsieur Van Espen étant Député, il ne peut percevoir un jeton de présence. C'est pour cela, qu'il est indiqué V.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	2.072,32 €	100%
Février	2.072,32 €	100%
Mars	2.072,32 €	100%
Avril	2.072,32 €	100%
Mai	2.072,32 €	100%
Juin	2.072,32 €	100%
Juillet	2.072,32 €	100%
Août	2.072,32 €	100%
Septembre	2.072,32 €	100%
Octobre	2.113,75 €	100%
Novembre	2.113,75 €	100%
Décembre	2.113,75 €	100%

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Type d'assurance octroyé (conditions de celle-ci identiquement applicables à l'ensemble du personnel :

- Assurance groupe (but à atteindre) ;
- Assurance hospitalisation (contribution définie).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui ;
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Contributions définies ;
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui pour les membres de la fonction dirigeante actuel et futurs ;
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 45.113 €.

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	
Directeur général (N1)	220.690 €	170.958 €	Rémunération brute annuelle
		2.443 €	Avantage de toute nature
		-	22.252 € ONSS individuel
		151.149 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.176 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		45.113 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuel et futurs.
Directrice du Secrétariat Général	102.094 €	91.641 €	Rémunération brute annuelle
		-	11.915 € ONSS individuel
		79.727 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.600 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		7.853 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Finances et Comptabilité	130.038 €	111.137 €	Rémunération brute annuelle
		-	14.450 € ONSS individuel
		96.687 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.633 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		16.268 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Informatique	111.253 €	98.939 €	Rémunération brute annuelle
		-	12.863 € ONSS individuel
		86.076 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.381 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		9.932 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Développement Economique	117.834 €	106.041 €	Rémunération brute annuelle
		-	13.787 € ONSS individuel
		92.254 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.139 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		9.655 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur du Département Territorial	105.377 €	95.423 €	Rémunération brute annuelle
		-	12.406 € ONSS individuel
		83.017 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.097 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		7.857 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	129.994 €	113.468 €	Rémunération brute annuelle
		-	14.753 € ONSS individuel
		98.715 €	Rémunération brute annuelle imposable
		2.429 €	Chèques repas, Eco-chèques, frais de déplacements domicile lieu de travail et assurance hospitalisation.
		14.097 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
TOTAL GENERAL	917.279 €		

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

Conformément à l'article 18 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, voici les dates des Conseils d'administrations qui se sont déroulées en distancielles :

- Le 26 janvier 2021 ;
- Le 23 février 2021 ;
- Le 23 mars 2021 ;
- Le 27 avril 2021 ;
- Le 18 mai 2021 ;
- Le 22 juin 2021 ;
- Le 13 juillet 2021 ;
- Le 24 août 2021 ;
- Le 23 novembre 2021 ;
- Le 14 décembre 2021.

3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2021 :

Agrobiopole

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Deguelldre Renaud ³	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence ⁴	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

CerWal

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Non	Conseil d'administration	Non

Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Deguelldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Coworking

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Deguelldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Roland Corine	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Deguelldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

³ Fin de mandat le 18/05/2021

⁴ Fin de mandat le 18/05/2021

Fédération Tourisme

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif Conseil d'administration	Non Non
Olivier Manon ⁵	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif Conseil d'administration	Non Non

GIE CITW+

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Comité de Gérance	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique	Non
Olivier Manon ⁶	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique suppléante	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Chef de service du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Laureys François	Gestionnaire de projets Smart City au Département Développement Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

⁵ Fin de mandat le 1/08/2021

⁶ Fin de mandat le 1/08/2021

Nadir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Schmitz Sophie	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

Notre Avenir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non

SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général f.f.	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Non	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

